

Suite à la rencontre de ce matin entre le délégataire et notre direction pour la remise de l'agrément et de l'AOT par MCG , il se trouve que Mme Nel , a encore remis en cause les accords du 23/12/2015 signés par les 2 sociétés en présence du préfet et de la 1ere vice-présidente du CD et malgré l'avis favorable voté à l'unanimité par le conseil portuaire du 11 Février 2016 et la validation du conseil départemental .

Mme Nel a présenté ce matin une autre convention que notre direction n'a évidemment pas acceptée de signer.

Sur ce , nous demandons donc au conseil départemental de nous fournir ces 2 documents qui nous permettraient d'engager des pourparlers avec la compagnie CMA-CGM qui est notre principal client avec 70% de nos activités .

Nous vous rappelons que la Smart ne travaille pas régulièrement dans le port depuis le 15 Janvier 2016 et c'est toujours MCG qui assure la manutention alors qu'il n'a pas **d'Agrément**.

Certainement notre entreprise ne pourra pas tenir longtemps avec cette situation.

A fin d'éviter un conflit social qui est imminent , veuillez faire stopper MCG de faire la manutention dans le port de Longoni car cette femme **ne changera jamais.**

Un proverbe mahorais dit : "SI ON EST MORT , ON N'A PAS PEUR DE POURRIR".

Comptant sur votre compréhension et votre prompte action.

Cordialement
Le collectif Smart